

LES AVANTAGES DES FONDS AVEC DISTRIBUTION MENSUELLE FIXE

Les fonds avec distribution mensuelle fixe peuvent aider les investisseurs à réaliser leurs objectifs financiers. Comparativement à un programme de rachat préautorisé, ils peuvent servir :

- à reporter à plus tard l'impôt payable sur les gains non réalisés du fonds;
- à maximiser les prestations qui dépendent du revenu imposable (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Crédit d'impôt pour l'âge, etc.).



QUELS SONT LES AVANTAGES DE CHOISIR DES FONDS COMPORTANT UNE DISTRIBUTION MENSUELLE FIXE?

Les Fonds de placement garanti (FPG) SSQ avec distribution mensuelle fixe visent à produire une croissance annuelle au moins égale au montant des versements. **Grâce à ces distributions qui sont versées mensuellement aux détenteurs de parts, il peut donc être possible de se procurer un revenu mensuel stable et durable sans toucher le capital investi*.**

Généralement, dans les régimes non enregistrés, les distributions permettent de réduire l'impôt payable lorsqu'on les compare à un programme de rachats périodiques. La distribution n'étant pas considérée comme une disposition au sens de l'impôt, cela permet de reporter à plus tard l'impôt payable sur les gains non réalisés du fonds.

De plus, les FPG SSQ qui comportent des distributions mensuelles sont composés d'un ensemble équilibré de titres pouvant servir de placement de base.

À QUOI PEUVENT SERVIR LES DISTRIBUTIONS?

Les fonds avec distributions fixes sont de plus en plus populaires auprès des investisseurs qui recherchent un revenu régulier.

Lorsque combinées à un véhicule d'épargne non enregistré, les distributions peuvent être payées en espèce directement dans le compte bancaire du détenteur de part.

Cela peut permettre de constituer un fonds d'urgence, lequel pourra servir à surmonter un environnement de faibles rendements.

COMMENT SONT CALCULÉES LES DIVERSES COMPOSANTES D'UNE DISTRIBUTION?

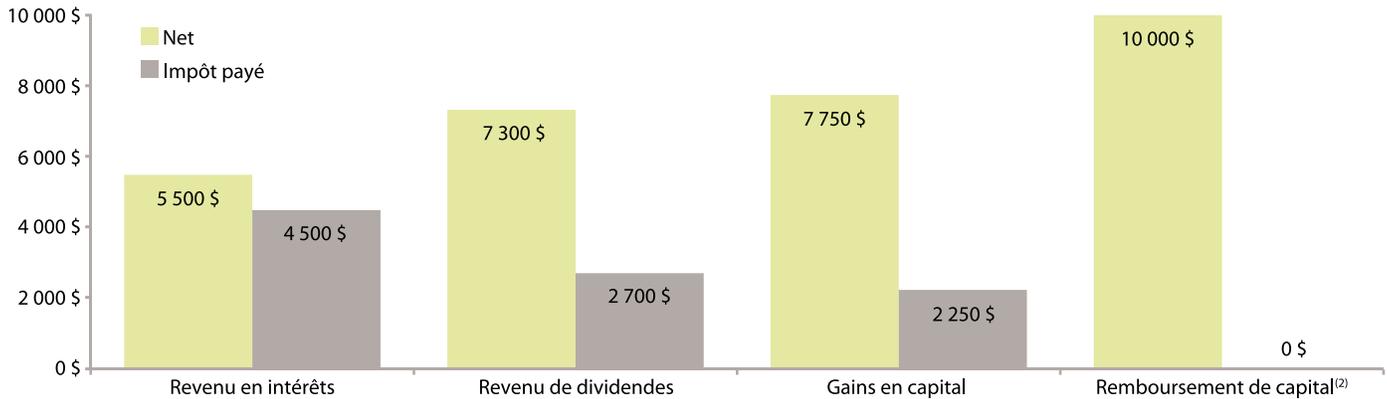
À chaque année, les revenus générés dans un fonds sont distribués aux détenteurs de parts de sorte que le fonds ne paie pas d'impôt. Par ordre d'efficacité fiscale, les revenus les moins efficaces servent d'abord à acquitter certaines dépenses au niveau du fonds. Le fonds tente ensuite généralement de distribuer les autres revenus ou gains en capital aux détenteurs de parts de sorte qu'ils ne soient pas imposés au niveau du fonds.

Pour un fonds qui comporte des distributions fixes, puisque les revenus annuels peuvent être inférieurs à la somme des distributions mensuelles du fonds, la portion résiduelle constitue un remboursement de capital.

DE QUOI SONT COMPOSÉES LES DISTRIBUTIONS?

Les distributions sont constituées des revenus réalisés par les différents types de titres qui sont détenus dans le fonds, ainsi que des gains en capital qui pourraient résulter de la vente de ces titres. Selon la provenance des revenus, le taux d'imposition variera.

Imposition des différents types de revenu¹



⁽¹⁾ Suppose un taux d'imposition de 45 % sur les revenus en intérêts, 27 % pour les revenus de dividendes et 22,5 % pour les gains en capital. Les taux d'imposition utilisés constituent des hypothèses.

⁽²⁾ En présumant que le PBR demeure positif.

EST-CE QUE LE RETOUR DE CAPITAL EST AVANTAGEUX FISCALEMENT?

L'incidence fiscale de la portion des distributions sous forme de retour de capital est reportée jusqu'à la vente du placement. **Grâce à ce report d'impôt, un fonds avec distributions fixes peut donc produire un revenu après impôt plus élevé que d'autres fonds de revenu.**

Selon le fonds, une portion substantielle des distributions versées pourrait être considérée comme un remboursement de capital dont l'incidence fiscale est reportée à la vente du placement. Chaque fois qu'un fonds distribue du retour de capital, le prix de base rajusté (PBR) du placement baisse. Lorsque ce prix de base rajusté tombe à zéro, toutes les distributions ultérieures de remboursement de capital sont alors imposables à titre de gains en capital.

SSQ offre à ses clients quatre FPG SSQ qui versent une distribution mensuelle fixe. Découvrez-les!

- FPG SSQ Répartition d'actifs canadiens CI Cambridge
- FPG SSQ Revenu et croissance mondial CI Signature
- FPG SSQ Revenu mensuel sécuritaire Guardian
- FPG SSQ Revenu mensuel Guardian

* SSQ peut, à sa seule discrétion, réviser le taux des distributions mensuelles fixes à tout moment. Les distributions mensuelles fixes sont considérées comme des retraits aux fins des garanties offertes et réduisent donc les montants garantis. Dans le cadre de cette option, il est possible que les distributions mensuelles fixes comportent, en plus des revenus générés par l'investissement, une portion du capital investi; ainsi, il y a une possibilité que le capital diminue à cause de cette option.

ssq.ca

SSQ Groupe financier
Les valeurs à la bonne place

Bureau des ventes
Québec
Tél. : 1 888 292-8483

Bureau des ventes
Ontario, Ouest du Canada et Maritimes
Tél. : 1 888 429-2543

Service à la clientèle
2515, boulevard Laurier
C.P. 10510, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 0A3
Tél. : 1 800 320-4887
Télec. : 1 866 559-6871
Courriel : service.inv@ssq.ca